

**ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE  
D'ELECTRICITE D'IMMEUBLE(S) A USAGE  
D'HABITATION**

Rapport n° : 2016573  
Date : 16/06/2016  
Page : 1/10

Annexe N° 16  
à la minute d'un acte reçu  
par le Notaire associé  
soussigné le 16/06/2016

**RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE  
D'IMMEUBLE(S) A USAGE D'HABITATION**

La présente mission consiste à établir un Etat des installations électriques à usage domestique conformément à la législation en vigueur :

Décret n° 2010-301 du 22 mars 2010 - Arrêté du 10 août 2015 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 modifié  
Norme ou spécification technique utilisée : Fascicule de Documentation FD C 16-600 de juin 2015

N° de dossier :  
**2016573**

Date de création : 16/06/2016  
Date de visite : 14/06/2016

**A - Désignation du ou des immeubles bâti(s)**

Localisation du ou des immeubles bâtis  
Département : 13015  
Commune : MARSEILLE  
Adresse (et lieudit) : 8 Traverse DU CHATEAU VERT  
Etage : 2ème Etage  
Référence(s) cadastrale(s) : NC  
Désignation et situation des lot(s) de (co)propriété : NC  
Date ou année de construction: Avant 1949  
Date ou année de l'installation : N.c.  
Distributeur d'électricité : Erdf  
Document(s) fourni(s) : Aucun

**B - Identification du donneur d'ordre**

Identité du donneur d'ordre :  
Nom, prénom : SCI ANGE  
Adresse : 8 Traverse DU CHATEAU VERT 13015 MARSEILLE  
Si le client n'est pas le donneur d'ordre :  
Nom, prénom : Mme VEILLON  
Adresse : 10 ALLEE LEON GAMBETTA 13001 MARSEILLE  
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire autre (préciser) :

**C - Identification de l'opérateur**

Société : ALPHA DIAGNOSTIC  
Nom de l'opérateur de diagnostic : CRUCIANI Paul  
Adresse : 4 BD DES TILLEULS 13013 MARSEILLE  
SIRET : 505 130 799 00016  
Désignation de la compagnie d'assurance : GAN  
Police d'assurance et date de validité : N° 086.517.808.100-24  
Certification de compétence N° : B2C - 0134 délivrée par et le : B2C 16 Rue Eugène Delacroix 67000 Strasbourg  
Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : Norme NF P 45-500 (janvier 2013)



**SARL ALPHA DIAGNOSTIC**

4 Bd des tilleuls - 13013 Marseille

Tel.04.91.08.92.81 - Fax.04.27.50.26.62 - Port:06.17.67.10.82

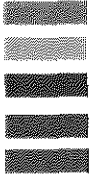
E.mail :alpha.diag@yahoo.fr

N° SIRET 505 130 799 00016 CODE APE 7120 B

Assurance RCP Gan Eurocourtage n°086.517.808-100-24 Numéro de dossier : 2016573 - Page 1 sur 10



AGIR POUR LE LOGEMENT  
DIAGNOSTIQUEURS



## ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE D'IMMEUBLE(S) A USAGE D'HABITATION

Rapport n° : 2016573  
Date : 16/06/2016  
Page : 2/10

### D – Limites du domaine d'application du diagnostic

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation (le diagnostic ne peut être considéré comme la liste exhaustive des travaux à envisager). Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure, ni les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc.. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic (la localisation exhaustive de toutes les anomalies n'est pas obligatoire - il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle concerné, à titre d'exemple). Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles (Le rapport de diagnostic n'a pas à préconiser de solution techniques par rapport aux anomalies identifiées). Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier), ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

### E - Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité

#### E.1. Anomalies et/ou constatations diverses relevées

Cocher distinctement le cas approprié parmi les quatre éventualités ci-dessous :

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie et ne fait pas l'objet de constatations diverses
- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie, mais fait l'objet de constatations diverses
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation fait également l'objet de constatations diverses.

#### E.2. Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

Cocher distinctement les domaines où des anomalies non compensées sont avérées en faisant mention des autres domaines :

- 1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité
- 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 7. Des matériels électriques présentant des risques de contact direct.
- 8.1 Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- 8.2 Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- 9. Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative.
- 10. La piscine privée ou le bassin de la fontaine.

#### E.3. Les constatations diverses concernent :



**SARL ALPHA DIAGNOSTIC**

4 Bd des tilleuls - 13013 Marseille

Tel.04.91.08.92.81 - Fax.04.27.50.26.62 - Port:06.17.67.10.82

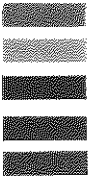
E.mail :alpha.diag@yahoo.fr

N° SIRET 505 130 799 00016 CODE APE 7120 B

Assurance RCP Gan Eurocourtage n°086.517.808-100-24 Numéro de dossier : 2016573 - Page 2 sur 10



ADIR POUR LE LOGEMENT  
DIAGNOSTIQUEURS



**ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE  
D'ELECTRICITE D'IMMEUBLE(S) A USAGE  
D'HABITATION**

Rapport n° : 2016573  
Date : 16/06/2016  
Page : 3/10

Cocher distinctement le(s) cas approprié(s) parmi les éventualités ci-dessous :

- Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic.
- Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.
- Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement.



**SARL ALPHA DIAGNOSTIC**

4 Bd des tilleuls - 13013 Marseille

Tel.04.91.08.92.81 – Fax.04.27.50.26.62 – Port:06.17.67.10.82

E.mail :alpha.diag@yahoo.fr

N° SIRET 505 130 799 00016 CODE APE 7120 B

Assurance RCP Gan Eurocourtage n°086.517.808-100-24 Numéro de dossier : 2016573 - Page 3 sur 10



**ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE  
D'ELECTRICITE D'IMMEUBLE(S) A USAGE  
D'HABITATION**

Rapport n° : 2016573  
Date : 16/06/2016  
Page : 4/10

<b>F – Anomalies identifiées</b>			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B3.3.6 a1	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.		
B3.3.6 a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.		
B1.3 b	Le dispositif assurant la coupure d'urgence n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement.		
B8.3a	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.		
B8.3b	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.		
B7.3d	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.		

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

\* Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels. En cas de présence d'anomalies identifiées, consulter, dans les meilleurs délais, un installateur électricien qualifié.

<b>G.1. - Informations complémentaires</b>	
N° article (1)	Libellé des informations

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

<b>G.2. - Constatations diverses</b>		
N° article <sup>(1)</sup>	Libellé des constatations diverses	Type et commentaires des constatations diverses
N° article <sup>(1)</sup>	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs
Aucun		

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée



**SARL ALPHA DIAGNOSTIC**

4 Bd des tilleuls - 13013 Marseille

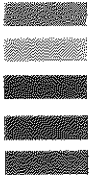
Tel.04.91.08.92.81 – Fax.04.27.50.26.62 – Port:06.17.67.10.82

E.mail :alpha.diag@yahoo.fr

N° SIRET 505 130 799 00016 CODE APE 7120 B

Assurance RCP Gan Eurocourtage n°086.517.808-100-24 Numéro de dossier : 2016573 - Page 4 sur 10





**ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE  
D'ELECTRICITE D'IMMEUBLE(S) A USAGE  
D'HABITATION**

Rapport n° : 2016573  
Date : 16/06/2016  
Page : 5/10

<b>H – Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification</b>	
<b>Local</b>	<b>Justification</b>
Aucun	

Cachet de l'entreprise :  
Dates de visite et d'établissement de l'état  
Visite effectuée le : 14/06/2016  
Etat rédigé à MARSEILLE, le 16/06/2016  
Nom et prénom de l'opérateur :  
CRUCIANI Paul  
Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise)

**SARL ALPHA DIAGNOSTIC**  
4, boulevard des Tilleuls  
13013 MARSEILLE  
Tél. 04 91 08 92 81 - Fax 04 27 50 26 62  
Port. 06 17 67 10 82 - E-mail : alpha.diag@yahoo.fr  
Siret 505 130 799 00016

**SARL ALPHA DIAGNOSTIC**  
4, boulevard des Tilleuls  
13013 MARSEILLE  
Tél. 04 91 08 92 81 - Fax 04 27 50 26 62  
Port. 06 17 67 10 82 - E-mail : alpha.diag@yahoo.fr  
Siret 505 130 799 00016



**SARL ALPHA DIAGNOSTIC**

4 Bd des tilleuls - 13013 Marseille

Tel.04.91.08.92.81 – Fax.04.27.50.26.62 – Port:06.17.67.10.82

E.mail :alpha.diag@yahoo.fr

N° SIRET 505 130 799 00016 CODE APE 7120 B

Assurance RCP Gan Eurocourtage n°086.517.808-100-24 Numéro de dossier : 2016573 - Page 5 sur 10



AGIR POUR LE LOGEMENT  
DIAGNOSTIQUEURS

**ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE  
D'ELECTRICITE D'IMMEUBLE(S) A USAGE  
D'HABITATION**

Rapport n° : 2016573  
Date : 16/06/2016  
Page : 6/10

<b>I – Objectif des dispositifs et description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées</b>	
<b>Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)</b>	<b>Objectif des dispositions et description des risques encourus</b>
1	Appareil général de commande et de protection : cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.
2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
3	Prise de terre et installation de mise à la terre : ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
4	Protection contre les surintensités : les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent par une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
10	Piscine privée ou bassin de fontaine : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée

<b>J – Informations complémentaires</b>	
<b>Correspondance avec le domaine d'informations (1)</b>	<b>Objectif des dispositions et description des risques encourus</b>
11	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique : l'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution. Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.



**SARL ALPHA DIAGNOSTIC**

4 Bd des tilleuls - 13013 Marseille

Tel.04.91.08.92.81 – Fax.04.27.50.26.62 – Port:06.17.67.10.82

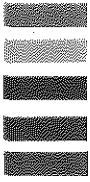
E.mail :alpha.diag@yahoo.fr

N° SIRET 505 130 799 00016 CODE APE 7120 B

Assurance RCP Gan Eurocourtage n°086.517.808-100-24 Numéro de dossier : 2016573 - Page 6 sur 10



AGIR POUR LE LOGEMENT  
**DIAGNOSTIQUEURS**



**ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE  
D'ELECTRICITE D'IMMEUBLE(S) A USAGE  
D'HABITATION**

Rapport n° : 2016573  
Date : 16/06/2016  
Page : 7/10

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrisation, au moment de l'introduction des fiches males non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

**K – Photos (non obligatoire et non règlementaire)**



**SARL ALPHA DIAGNOSTIC**

4 Bd des tilleuls - 13013 Marseille

Tel.04.91.08.92.81 – Fax.04.27.50.26.62 – Port:06.17.67.10.82

E.mail :alpha.diag@yahoo.fr

N° SIRET 505 130 799 00016 CODE APE 7120 B

Assurance RCP Gan Eurocourtage n°086.517.808-100-24 Numéro de dossier : 2016573 - Page 7 sur 10



AGIR POUR LE LOGEMENT  
DIAGNOSTIQUEURS

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE  
D'ELECTRICITE D'IMMEUBLE(S) A USAGE  
D'HABITATION

Rapport n° : 2016573  
Date : 16/06/2016  
Page : 8/10

Certificat de compétence



Association  
n°4-9567  
POUR  
RESPONSABLES  
www.cofrac.fr



N° de certification  
**B2C - 0134**

**CERTIFICATION**  
attribuée à :

**Monsieur Paul CRUCIANI**

Dans les domaines suivants :

**Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante**

Obtenu le : 17/04/2013 Valable jusqu'au : 16/04/2018\*

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole**

Obtenu le : 15/03/2013 Valable jusqu'au : 14/03/2018\*

Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état du bâtiment relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Etat de l'installation intérieure de gaz**

Obtenu le : 17/04/2013 Valable jusqu'au : 16/04/2018\*

Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Etat de l'installation intérieure d'électricité**

Obtenu le : 19/12/2013 Valable jusqu'au : 18/12/2018\*

Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Constat de risque d'exposition au plomb**

Obtenu le : 14/03/2013 Valable jusqu'au : 13/03/2018\*

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

**Diagnostic de performance énergétique individuel**

Obtenu le : 23/05/2013 Valable jusqu'au : 22/05/2018\*

Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 08 janvier 2014

Responsable qualité,  
Sandrine SCHNEIDER

\*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.  
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site :  
[www.b2c-france.com](http://www.b2c-france.com)



**SARL ALPHA DIAGNOSTIC**

4 Bd des tilleuls - 13013 Marseille

Tel.04.91.08.92.81 - Fax.04.27.50.26.62 - Port:06.17.67.10.82

E.mail : [alpha.diag@yahoo.fr](mailto:alpha.diag@yahoo.fr)

N° SIRET 505 130 799 00016 CODE APE 7120 B

Assurance RCP Gan Eurocourtage n°086.517.808-100-24 Numéro de dossier : 2016573 - Page 8 sur 10



COIR POUR LE LOGEMENT  
DIAGNOSTIQUEURS



Attestation d'assurance



**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 1 rue Daumier – 13008 Marseille, attestons par la présente que la Société :

ALPHA DIAGNOSTIC  
3, avenue de la Boudinière  
13013 CHATEAU GOMBERT

a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ EUROCOURTAGE, 7 place du Dôme TSA 21017 La Défense Cedex, un contrat d'assurances « Responsabilité civile professionnelle Diagnostiqueur Immobilier », sous le numéro N° 80810024.

**ACTIVITES DECLAREES PAR L'ASSURE : DIAGNOSTIC IMMOBILIER:**

Assainissement autonome - collectif	Diagnostic termites
Contrôle périodique amiante	Dossier technique amiante
Diagnostic amiante avant travaux / démolition	Etat de l'installation intérieure de l'électricité
Diagnostic amiante avant vente	Etat des lieux
Diagnostic de performance énergétique	Exposition au plomb (CREP)
Diagnostic gaz	Loi Carrez
Diagnostic légionellose	Prêt conventionné : normes d'habitabilité
Diagnostic radon	Risques naturels et technologiques
Diagnostic Technique SRU	

**La garantie du contrat porte exclusivement :**

- **Sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés ci-dessus,**
- **Et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation**

Période de validité : **du 01/10/2015 au 30/09/2016**

**L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations.**

La Société ALLIANZ Eurocourtage garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n° 41128-01-2013, des conventions spéciales n° 41323-01-2013 et des conditions particulières (feuillelet d'adhésion 80810024), établies sur les bases des déclarations de l'adhérent. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.



**SARL ALPHA DIAGNOSTIC**

4 Bd des tilleuls - 13013 Marseille

Tel.04.91.08.92.81 – Fax.04.27.50.26.62 – Port:06.17.67.10.82

E.mail :alpha.diag@yahoo.fr

N° SIRET 505 130 799 00016 CODE APE 7120 B

Assurance RCP Gan Eurocourtage n°086.517.808-100-24 Numéro de dossier : 2016573 - Page 9 sur 10



AGIR POUR LE LOGEMENT  
DIAGNOSTIQUEURS

**ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE  
D'ELECTRICITE D'IMMEUBLE(S) A USAGE  
D'HABITATION**

Rapport n° : 2016573  
Date : 16/06/2016  
Page : 10/10



**TABLEAU DE GARANTIE**

<b>Responsabilité civile « Exploitation »</b>	
<b>Nature des dommages</b>	<b>Montant des garanties</b>
Dommmages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	9 000 000 € par sinistre
dont :	
- Faute inexcusable :	300 000 € par victime 1 500 000 € par année d'assurance
- Dommages matériels et immatériels consécutifs :	1 500 000 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs :	150 000 € par année d'assurance
- Atteintes à l'environnement accidentelles (corporels, matériels et immatériels) :	750 000 € par année d'assurance
- Dommages aux bâtiments loués ou empruntés et à leur contenu	300 000 € par sinistre
<b>Responsabilité civile « Professionnelle » (garantie par Assuré)</b>	
<b>Nature des dommages</b>	<b>Montant des garanties</b>
Dommmages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non :	300 000 € par sinistre avec un maximum de 500 000 € par année d'assurance
dont :	
- Destruction ou détérioration des documents et autres supports d'informations confiés à l'Assuré pour l'exécution des prestations, y compris les frais de reconstitution des informations :	30 000 € par sinistre
<b>Défense – Recours</b>	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives. Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives :	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause.
Recours (préjudices supérieurs à 150 €) :	15 000 € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Marseille, le 18 septembre 2015

POUR LE CABINET CONDORCET



**SARL ALPHA DIAGNOSTIC**

4 Bd des tilleuls - 13013 Marseille

Tel.04.91.08.92.81 – Fax.04.27.50.26.62 – Port:06.17.67.10.82

E.mail :alpha.diag@yahoo.fr

N° SIRET 505 130 799 00016 CODE APE 7120 B

Assurance RCP Gan Eurocourtage n°086.517.808-100-24 Numéro de dossier : 2016573 - Page 10 sur 10

